

**NE LAISSEZ PAS
LA VIOLENCE S'INSTALLER.
RÉAGISSEZ.**

*Pette,
vous rêvez sûrement
d'un prince charmant,
pas d'un homme
qui vous frappe
le soir en rentrant.*



PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE
Accueil - Ecoute - Orientation - Hébergement
24h/24 7j/7
pour les femmes victimes de violences
02 99 54 44 88
stop-violences-femmes.gouv.fr



02-99-54-44-88

**PLATEFORME DEPARTEMENTALE
DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

BILAN AU 31/12/2018

Janvier 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. PREMIERS APPELS RECUS ET NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS AU SERVICE D'ECOUTE ET D'ADMISSION (SEA) 02-99-54-44-88.....	4
1.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PREMIERS APPELS REÇUS.....	4
1.2 SEXE DES PERSONNES QUI ONT FAIT APPEL OU QUI ONT FAIT UNE DEMANDE	6
1.3 QUI ORIENTE VERS LE N° DE LA PLATEFORME OU DU SEA ?	7
1.4 QUI APPELLE LA PLATEFORME AU 02 99 54 44 88 ?	7
1.5 POUR QUELLES RAISONS APPELLE-T-ON ? :	12
1.6 DE QUELLE VIOLENCE S'AGIT-IL ?	14
1.7 L'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE PERMET DE SOUTENIR DES DEMARCHES PERSONNELLES DÉJÀ ENGAGÉES DANS DES ACTIONS OU DES PROCÉDURES :	19
1.8 L'ÉCOUTE PERMET ÉGALEMENT D'ORIENTER VERS DES RELAIS INTERNES OU EXTERNES :	20
LE NOMBRE CUMULÉ D'ORIENTATIONS SUGGÉRÉES EST EN NETTE HAUSSE COMPARE A 2017 (+ 218).....	20
II. L'HEBERGEMENT D'URGENCE CONSECUTIF A UN APPEL DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE	21
2.1 SUR LES 12 PLACES DU CHRS DE L'ASFAD	21
2.2 SUR DES PLACES A L'HOTEL, EN PARTENARIAT AVEC LE 115 - SIAO	22
III. ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	22
FIN DE LA REFLEXION AU SEIN DU GROUPE D'ÉCHANGE LOCAL SUR LE PAYS DE VITRE LA ROCHE AUX FEES	22
PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PAYS DE BROCELIANDE.....	22
PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC AUTOUR DU 25 NOVEMBRE.....	22
CONCLUSION.....	23

Introduction

Le CPOM a été signé en 2016, pour la période 2016-2020 et reconnaît l'activité d'écoute de la plateforme comme une activité du CHRS.

Pour 2018, qu'en a-t-il été de l'activité de la « Plateforme » ?

Les missions d'information, d'orientation et de conseil de ce numéro de la Plateforme restent bien repérées. Ces missions sont également portées par d'autres associations sur plusieurs zones du département (CIDFF ; SOS Victimes ; Intervenant social en gendarmerie à Vitré...), des réponses de proximité peuvent aussi être apportées.

La mission de mise en sécurité par l'hébergement d'urgence, (distincte de la « Plateforme » puisqu'il s'agit de l'activité du CHRS mais très fortement articulée avec elle) **reste en revanche également très bien repérée et très sollicitée.**

Faire le numéro d'appel de la Plateforme équivaut également à une demande d'écoute, de conseils et d'aide à « y voir clair ». Cette demande peut nécessiter des entretiens en face à face.

Les appels téléphoniques adressés au numéro de la « Plateforme Départementale de lutte contre les violences faites aux femmes » sont gérés par le Service d'Ecoute et d'Accompagnement (SEA) de l'Asfad. Ce service a des missions plus larges que celles qui lui sont assignées dans le cadre de la Plateforme. L'ensemble peut être décrit comme suit :

- A partir de la réception des appels téléphoniques adressés au numéro de la Plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, depuis sa création en mars 1999 :
 - Ecouter les appels des femmes victimes de violences
 - Proposer de poursuivre cette écoute au moyen de nouveaux appels
 - Proposer de **poursuivre cette écoute par des entretiens à l'Accueil de jour**, soit avec un travailleur social, soit avec la psychologue
 - Orienter les personnes vers les services compétents : Avocats ; médecins ; Police ou Gendarmerie, Associations de la plateforme (SOS victimes ; le planning familial ; le CIDFF ; L'UAIR...
- A partir de l'accueil des personnes qui se présentent à leur initiative (« spontanément ») au service (les visites) :
 - D'orienter les personnes vers les services compétents
- Dans les deux cas précédents et également à la suite d'appels de services (gendarmerie, police, 115, particuliers...) :
 - D'héberger dans l'urgence les femmes victimes de violences
 - D'évaluer toute demande d'hébergement au CHRS de l'Association.

I. PREMIERS APPELS RECUS ET NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS au Service d'Ecoute et d'Admission (SEA) 02-99-54-44-88

1.1 Evolution du nombre de premiers appels reçus

(« un appel » = une personne différente, écoutée plusieurs fois)

Comme les années passées, nous avons cherché à repérer le nombre de premiers appels adressés plus spécifiquement à la Plateforme. Chaque appel correspondant à une situation ou une personne. Chacun des premiers appels adressés au SEA peut donner lieu ensuite à d'autres appels, (sans que ceux-ci soient ici mentionnés), à des entretiens au sein du service, à un hébergement d'urgence.

Les appels répertoriés concernent :

- des femmes victimes de violences qui demandent une protection sous la forme d'un hébergement
- des personnes, hommes ou femmes, qui vivent une situation de crise conjugale et qui souhaitent réfléchir à leur vie de couple
- des personnes ayant un besoin d'écoute dans un moment de crise
- des personnes ayant besoin de parler (aide à la verbalisation)
- des demandes d'informations administratives ; sociales ; médicales ; juridiques
- des partenaires : travailleurs sociaux ; police/gendarmerie ; hôpitaux ; Ecoles... souhaitant échanger sur une situation se présentant à eux, avant une orientation.
- Des personnes demandant un logement.
- des personnes qui demandent un hébergement, du fait des violences ou pour un autre motif.

Les appels se répartissent de la façon suivante :

ANNEE	Nb de premiers appels reçus au SEA, directement ou via...	
	Plateforme	Hors violence
2018	655	401
	1.056	

Le nombre de 1.056 ne correspond pas exactement à 1.056 personnes différentes : par exemple, un certain nombre d'entre elles appellent anonymement la première fois, donc, lors du second appel, il est impossible de faire un rapprochement avec le nom de famille. Un second dossier est alors ouvert. D'autre part, une femme a appelé pour évoquer un problème de violence conjugale concomitant à un harcèlement subi dans le cadre de son travail. Un seul dossier est ouvert pour cette personne, mais statistiquement les deux types de violence étant différents, la personne est alors comptabilisée deux fois.

Suite à un premier appel téléphonique, certaines femmes vont rappeler, soit pour un complément d'information, soit suite à de nouvelles violences, pour approfondir leur réflexion ou pour une demande d'accueil d'urgence ou bien encore pour prendre rendez-vous.

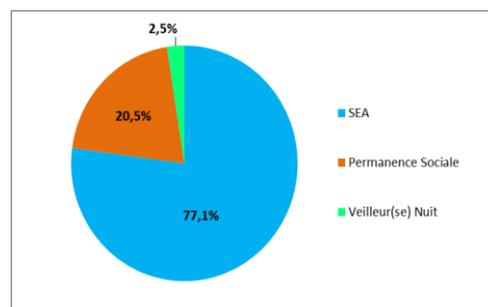
La part des 1ers appels reçus au titre de la plateforme augmente de 17 % en 2018 avec 655 appels (contre 559 en 2017).

Tous appels cumulés (1ers et suivants), le SEA a donc reçu au total 1.852 appels, dont 1.237 au titre de la plateforme téléphonique violence (contre 905 en 2017).

Suivant les horaires, les appels sont accueillis de la façon suivante :

- ✓ Au SEA, du lundi au vendredi, entre 9h et 17h
- ✓ Par le permanent social, après 17h, les week-ends et jours fériés
- ✓ Par les veilleur.euse.s entre 22h et 8h du matin.

DEMANDES RECUES PAR	TOTAL	
SEA	814	77,1%
Permanence Sociale	216	20,5%
Veilleur(se) Nuit	26	2,5%
	1 056	100%



En 2018, cette information est systématiquement renseignée. Nous constatons que :

- ✓ 77 % sont reçus en journée par les travailleurs sociaux du SEA,
- ✓ 20,5 % le sont par le Permanent social (en journée de 17h jusqu'à 22h, ainsi que le week-end) et l'Accueil de Jour,
- ✓ 2,5 % sont arrivés la nuit (part en augmentation).

Evolution du nombre des appels reçus au SEA directement ou via le permanent social, le veilleur... depuis 10 ans

ANNEES	NOMBRE d'APPELS
2009	948
2010	869
2011	958
2012	1076
2013	1013
2014	1052
2015	1050
2016	974
2017	1364
2018	1.852

Sur 10 années, après un fléchissement entre 2009 et 2011, le nombre « des appels du numéro 02 99 54 44 88 » était repassé au-dessus des 1.000 appels à partir de 2012. Il était repassé sous cette barre en 2016 et l'a très largement re-dépassée en 2017 et davantage encore en 2018.

Nous redonnons ces chiffres dans ce tableau pour pouvoir suivre l'activité au cours des années mais une ambiguïté demeure que nous avons déjà soulevée : ce chiffre de 1.852 concerne la totalité de l'activité « appels au numéro 02 99 54 44 88 ».

L'activité du SEA est donc de 1.056 pour les « **premiers appels** », **équivalent aux « nouveaux dossiers »**, parmi lesquels **655 (62 %) ressortent de la violence conjugale**.

1.2 Sexe des personnes qui ont fait appel ou qui ont fait une demande

SEXE	Plateforme	Hors Violence	TOTAL
Femmes	637	370	1007
Hommes	18	21	39
Couples	0	10	10
TOTAL	655	401	1056

Le service SEA et la Plateforme sont bel et bien repérés comme s'adressant prioritairement aux femmes.

Les appels masculins sont, pour une part importante, les conjoints des femmes hébergées ou accompagnées, ou encore des hommes confrontés à des violences conjugales qui demandent une aide, mais sans pouvoir les réorienter faute de services existants.

En 2018, nous avons eu 10 appels émanant de couples (Hors Violence) contre 3 en 2017. Pour des raisons pratiques et afin de simplifier nos statistiques, les femmes étant à l'origine des appels à une écrasante majorité, nous avons comptabilisé ces appels comme provenant d'une femme.

Vous trouverez ci-dessous la **répartition mensuelle des appels reçus par le SEA** : sur les **1056 1ères demandes** reçues.

Mois	Violences	Hors violence	TOTAL	%
JANVIER	96	53	149	14,1%
FÉVRIER	50	39	89	8,4%
MARS	63	39	102	9,7%
AVRIL	58	21	79	7,5%
MAI	43	30	73	6,9%
JUIN	44	26	70	6,6%
JUILLET	56	42	98	9,3%
AOÛT	52	38	90	8,5%
SEPTEMBRE	50	28	78	7,4%
OCTOBRE	48	25	73	6,9%
NOVEMBRE	52	31	83	7,9%
DÉCEMBRE	43	29	72	6,8%
Total	655	401	1 056	100%

En 2017, concernant les violences, les mois de janvier, mars, juin, octobre connaissaient la plus forte activité. Pour 2018, il s'agit des mois de janvier, mars, avril et juillet. Il est donc difficile de trouver une explication aux variations du nombre d'appels au cours d'une année.

1.3 Qui oriente vers le N° de la Plateforme ou du SEA ?

Demande faite par :	Plateforme	hors Violence	TOTAL	%
Police/Gendarmerie	18	5	23	2,2%
un proche	63	35	98	9,3%
un service	246	133	379	35,9%
la personne elle-même	326	225	551	52,2%
Non renseigné	2	3	5	0,5%
TOTAL	655	401	1056	100,0%

Plus d'un appel sur deux est réalisé directement par les femmes elles-mêmes, ce qui permet de dire que **l'existence d'un numéro d'appel spécifique pour les femmes victimes de violence reste pertinente**. Plus du tiers des appels est adressé par d'autres services auxquels les femmes ont d'abord fait appel, ce qui montre l'importance du travail en réseau et de la **nécessité de communiquer sur la présence de ce numéro spécifique sur le département**.

1.4 Qui appelle la Plateforme au 02 99 54 44 88 ?

Son âge

Tranches d'âge	Plateforme	hors Violence	TOTAL	%
< 15 ans	0	0	0	0,0%
15 à <18 ans	3	3	6	0,6%
18-25 ans	79	67	146	13,8%
26-39 ans	147	80	227	21,5%
40-49 ans	60	18	78	7,4%
50-59 ans	29	13	42	4,0%
60-69 ans	8	2	10	0,9%
70-79 ans	3	1	4	0,4%
+ 80 ans	2	0	2	0,2%
non renseigné	324	217	541	51,2%
TOTAL	655	401	1056	48,6%

Globalement, cet item est très peu renseigné (51 % de non réponses).

Les femmes âgées entre 26 et 39 ans représentent la plus grande part des personnes qui font appel, avec 21,5 % des personnes qui appellent, c'est-à-dire des personnes qui sont en âge de partager une vie de couple. Comme depuis 2014, la tranche d'âge des mineurs est représentée, mais celle des personnes de moins de 15 ans disparaît. Les jeunes majeures font appel soit parce qu'elles sont victimes de violence, soit pour une demande d'hébergement. Elles viennent renforcer l'effectif des jeunes femmes de moins de 25 ans.

Le nombre de femmes de plus de 60 ans, quant à lui, a légèrement diminué en ce qui concerne les situations de violence (13 en 2018 contre 15 en 2017). La proportion de ces personnes sur l'ensemble des situations reste négligeable en proportion (1,5 %).

Sa situation familiale

Situation familiale	Plateforme	hors Violence	TOTAL	%
Marié	195	37	232	22,0%
Concubin / Pacsé	224	45	269	25,5%
Divorcée / séparée	188	122	310	29,4%
Veuf(ve)	1	2	3	0,3%
Célibataire / seul (e)	24	120	144	13,6%
Non renseigné	23	75	98	9,3%
TOTAL	655	401	1056	100,0%

Nous observons une proportion plus forte des femmes victimes de violences conjugales dans le cadre du mariage, comme l'an passé. Le mariage est donc un contexte favorable aux violences au sein du couple. L'union libre n'est pas forcément un contexte qui « protège » des violences. C'est bien au sein du couple que la violence émerge, sans lien avec sa forme juridique. Cette dernière catégorie augmente par ailleurs en proportion des autres.

La part de dossiers non renseignés (Violence + Hors violence) passe de 24,3 % à 9,3 % ce qui est une nette amélioration.

Logement au moment de la demande (uniquement pour le public de la plateforme)

Logement au moment de la demande	Nb	%
A son domicile, en couple	319	48,7%
A son domicile, seul (e)	128	19,5%
Chez des amis	30	4,6%
Dans la famille	81	12,4%
Dans un établissement de soins	12	1,8%
Sans domicile	14	2,1%
Hébergement d'urgence	18	2,7%
Autre	36	5,5%
Non renseigné	17	2,6%
TOTAL	655	100,0%

Nouvel item

Moins d'une femme sur deux vit au domicile du couple au moment de l'appel, bien que la proportion soit passée de 43,1 % en 2017 à 48,7 % en 2018. Une autre grande partie a déjà « dé-cohabité » avec le conjoint et a trouvé une solution de repli dans des formes de logements diverses : amis ; familles ; foyer..., ou est sans domicile. Cette dernière catégorie est cependant en baisse.

Les femmes hébergées sur des dispositifs d'hébergement d'urgence (115, ...) étaient, jusqu'en 2017 incluses, comptabilisées dans la rubrique « Autre ». A compter de 2018, nous faisons le distinguo et constatons que ces femmes représentent 2,7 % de l'ensemble des appels pour violence. Elles sont soit identifiées comme ayant subies des violences et nécessitent un accueil spécifique, soit victimes de violence de leurs conjoints, les couple étant hébergés par le 115 dans un des centres d'hébergement en Ille et vilaine, soit victimes de violence de la part d'hommes qu'elles croisent dans ces lieux.

Tous dossiers confondus (1.056)

Enfants à charge	Plateforme	Hors Violence	TOTAL	%
Pas d'enfant à charge	168	138	306	29,0%
1 enfant à charge	161	94	255	24,1%
2 enfants à charge	123	54	177	16,8%
3 enfants à charge	60	25	85	8,0%
+ de 3 enfants à charge	28	14	42	4,0%
non renseigné	115	76	191	18,1%
TOTAL	655	401	1056	100,0%

372 victimes de violences sur 665 (52%), ont déclaré avoir au moins 1 enfant à charge. Cela témoigne bien du fait que les enfants sont souvent concernés par les violences conjugales. Nous avons par ailleurs pu faire le distinguo en 2018 entre les personnes « *n'ayant pas d'enfant à charge* » et les dossiers pour lesquels nous n'avons pas cette information.

Son origine géographique :

Dossiers violence

L'Ille et Vilaine représente 87 % des appels (% en hausse).

VILLE D'HABITATION au moment de la demande	nb	%
RENNES	244	37%
<i>quartier non précisé</i>	128	
<i>1 Centre</i>	10	
<i>2 Thabor St hélïer</i>	2	
<i>3 Bourg Levêque - La Touche</i>	2	
<i>4 Nord Saint Martin</i>	2	
<i>5 Maurepas Patton</i>	30	
<i>6 Jeanne d'Arc-Longchamps-ATALANTE-Beaulieu</i>	4	
<i>7 F.Ferrer-Vern-Poterie</i>	5	
<i>8 Sud Gare</i>	6	
<i>9 Cleunay Arsenal Redon</i>	13	
<i>10 Villejean Beauregard</i>	22	
<i>11Blosne</i>	16	
<i>12 Bréquigny</i>	4	
RENNES METROPOLE (hors Rennes)	99	15%
ILLE ET VILAINE (hors Rennes et RM)	226	35%
AUTRES DEPARTEMENTS BRETONS	26	4%
<i>Morbihan</i>	2	
<i>Cotes d'Armor</i>	22	
<i>Finistère</i>	2	
HORS REGION	48	7%
Non renseigné	12	2%
TOTAL	655	100%

Précision : Rennes Métropole s'est agrandie avec désormais 43 communes (au lieu de 37).

Avec 52 % des appels, Rennes et son agglomération restent les secteurs du département qui rassemblent une forte proportion des appels (244 + 99), notamment au sein des quartiers sensibles à forte densité de population : Maurepas, Le Blosne, Villejean-Beauregard. Le reste du département est aussi fortement concerné avec 35 % des appels (stable), ce qui rappelle le périmètre départemental du numéro de la Plateforme.

La Plateforme reste aussi sollicitée par des femmes bretonnes qui ne résident pas sur le département (4 %). La plateforme d'écoute agit alors comme une Plateforme d'écoute et d'accueil s'adressant à toute femme de Bretagne et au-delà (7%) confrontée aux violences. A noter que ce pourcentage,

bien que faible, a presque doublé (il était de 4 % en 2017) et que deux appels sont venus de l'étranger : un émanant de Belgique, l'autre de l'Angleterre.

A noter que l'origine géographique est un item beaucoup mieux renseigné que les années précédentes : 2 % des dossiers ne comportent pas cette information (contre respectivement 13 % en 2017 et 61 % en 2016). Pour autant, cette information n'est pas toujours facile à obtenir au cours de l'appel.

1.5 Pour quelles raisons appelle-t-on ? :

Plusieurs motifs peuvent être repérés au cours d'un appel :

MOTIF DE LA DEMANDE (violence)

MOTIF DE LA DEMANDE	Nb	%
Ecoute	284	43,4%
Accueil de Jour	58	8,9%
Hébergement Insertion	34	5,2%
Hébergement d'Urgence	126	19,2%
Renseignements divers	150	22,9%
Autre	2	0,3%
Non renseigné	1	0,2%
TOTAL	655	100,0%

Nouvel item

Pour les deux tiers des appels, les femmes sollicitent une écoute ainsi que des renseignements. La part de ces demandes, dans le cadre des violences, augmente régulièrement.

Jusqu'en 2017, les demandes d'informations relatives au dispositif « *Accueil de jour* » étaient comptabilisées dans la rubrique « *Autre* ». Pour 2018, nous avons fait le distinguo afin de voir quelle proportion occupe cette demande. Cela nous donne un indicateur sur le repérage de ce dispositif relativement récent, tant par le grand public que par les partenaires. En effet, cette demande représente presque 9 % des appels.

La part des demandes d'hébergement en urgence baisse ainsi que celle des demandes d'hébergement en insertion. Pour l'ensemble, 24,4 % des appels, il s'agit d'une demande d'hébergement, soit en urgence, soit préparée (contre 33,7 % en 2017). Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, la mission de mise en sécurité, articulée avec le CHRS, reste bien repérée.

MOTIF DE LA DEMANDE (Hors violence)

MOTIF DE LA DEMANDE	Nb	%
Ecoute	34	8,5%
Accueil de Jour	1	0,2%
Hébergement Insertion	165	41,1%
Hébergement d'Urgence	63	15,7%
Renseignements divers	134	33,4%
Autre	4	1,0%
Non renseigné	0	0,0%
TOTAL	401	100,0%

Contrairement à l'an passé, le motif principal des appels hors violence est la demande d'un hébergement en insertion. Les demandes qui arrivent en seconde position concernent des renseignements.

Les appels pour une demande d'hébergement en insertion (41,1 %) en plus d'être majoritaires sont en légère hausse (38,4 % en 2017, 39,6 % en 2016). C'est la mission du SEA comme service d'évaluation des demandes d'entrée au CHRS qui est ainsi rappelée et qui signale l'existence d'une proportion importante de femmes en situation de précarité dans le département.

1.6 De quelle violence s'agit-il ?

Plusieurs items concernant les violences peuvent être énoncés lors de l'appel :

2027 réponses

FORMES DE VIOLENCE (cumuls)	Nb	%
VIOLENCES PHYSIQUES	707	34,9%
1 fois	40	
plusieurs fois	438	
devant les enfants	229	
VIOLENCES VERBALES / PSYCHOLOGIQUES	953	47,0%
1 fois	6	
plusieurs fois	623	
devant les enfants	321	
en présence d'autres enfants	2	
non présentation enfant / enlèvement	1	
VIOLENCES SEXUELLES	121	6,0%
1 fois	10	
plusieurs fois	33	
devant les enfants	4	
en présence d'autres enfants	0	
viol	53	
autres agressions	17	
prostitution	4	
VIOLENCES FINANCIERES / ECONOMIQUES	246	12,1%
interdiction d'accès aux moyens de paiement	39	
Intrusion et maintien de force au domicile de la victime	38	nouvel item
confiscation des papiers	14	
Abus de confiance, escroquerie, vol	11	nouvel item
non paiement de la pension alimentaire	2	
contrôle des actes	129	
abandon du partage des charges du foyer	13	
TOTAL	2027	100,0%

Parmi les 655 appels relatifs aux violences, les violences verbales et/ou psychologiques, bien qu'en légère baisse par rapport à 2017 (47 % contre 52,2 %) restent très majoritaires.

Quant aux violences physiques, elles sont aussi en augmentation comparé à l'année précédente (34,9 % contre 31 %), et la tendance à la réitération des violences reste très importante, dans toutes les formes de violence.

Les insultes, les privations sont de mieux en mieux repérées comme étant des violences et font l'objet d'appels de plus en plus fréquents. Nous repérons à nouveau que la violence, quelle que soit sa forme, s'exerce fréquemment devant les enfants (556 fois citée), et que les cumuls de formes de violences sont très importants.

Les formes de violences se cumulent la plupart du temps. Par exemple, la violence psychologique se traduit souvent par de la violence verbale. La violence physique est souvent précédée de violence psychologique : le nombre cumulé de violences signalées passe de 1.267 à 2.027 (2017 → 2018).

Dans la rubrique « *Autres agressions* » parmi les violences sexuelles, sont précisés un cas d'inceste et un cas de risque de mariage forcé.

La privation de nourriture a été indiquée dans trois situations.

Enfin, 20 cas de dégradation du logement et/ou des effets personnels de la victime ont été répertoriés.

Auteur désigné des violences

AUTEUR DESIGNÉ DES VIOLENCES	Nb	%	
Conjoint / concubin	422	64,4%	
Ex conjoint / concubin	165	25,2%	
Le père / la mère	16	2,4%	
Un enfant	11	1,7%	
Collègue hiérarchique	1	0,2%	nouvel item
Collègue subalterne	1	0,2%	nouvel item
Un frère / une sœur	4	0,6%	
Un autre tiers identifié	16	2,4%	
Un tiers inconnu	8	1,2%	
Non précisé	11	1,7%	
TOTAL	655	100,0%	

L'auteur des violences est très majoritairement le conjoint/concubin, agissant dans la sphère privée, (64,4 %) et de moindre importance l'ex conjoint/concubin (25,2 %, en augmentation).

A noter que la rubrique « *Autre tiers identifié* » incluait précédemment les personnes ayant un lien hiérarchique avec la victime de violence, qu'elles soient subalternes ou supérieures. Nous avons distingué ces réponses en 2018. Globalement, le harcèlement au travail est très peu cité.

En 2018, 4 appelants étaient eux-mêmes les auteurs des violences.

Enfin, la part des dossiers sans précision est en baisse.

Facteurs aggravants

132 réponses

FACTEURS AGGRAVANTS	Nb	%
Alcool	81	61,4%
Stupéfiants	21	15,9%
Médicaments	1	0,8%
Avec arme	6	4,5%
Problème de psycho-pathologie mentale	19	14,4%
Autre	4	3,0%
TOTAL	132	100,0%

Les 132 réponses sont des cumuls : certaines victimes évoquent un agresseur sous emprise de drogue(s) et d'alcool, par exemple.

Cette information reste difficile à recueillir. L'alcool apparaît, dans une très large mesure, comme un facteur favorisant le déclenchement des violences, ainsi que la prise de produits stupéfiants. Les troubles du comportement violents de nature psychiatrique étaient signalés comme second contexte de déclenchement des violences. Ils passent désormais en troisième position après la prise de stupéfiants, bien que ce soit en légère baisse comparé à 2017.

A préciser que le facteur aggravant « *alcool* » a fortement progressé : de 48,8 % des cas évoqués en 2017 à 61,4 % des situations.

A noter que cet item est mal renseigné d'un point de vue statistique : 132 réponses cumulées sur 655 situations de violence.

Facteurs de vulnérabilité

273 réponses

FACTEURS DE VULNERABILITE LIES A :	Nb	%
Grossesse	37	13,6%
Handicap	30	11,0%
Problème de santé	58	21,2%
Age	20	7,3%
Fragilité psychologique	99	36,3%
Violence subie pendant l'enfance / l'adolescence	14	5,1%
Autre	15	5,5%
Nombre de réponses	273	100,0%

Les 273 réponses sont des cumuls : par exemple, une femme enceinte peut souffrir d'un handicap, une femme âgée peut avoir aussi des problèmes de santé.

Les problèmes de santé et/ou une fragilité psychologique génèrent chez les femmes un état particulier qui limite leurs capacités de réaction face aux violences.

1.7 L'écoute téléphonique permet de soutenir des démarches personnelles déjà engagées dans des actions ou des procédures :

DEMARCHES ENTREPRISES PAR LA PERSONNE (cumuls)	Nb	% sur 1581 réponses renseignées
DANS LA VIE PRIVEE	634	40%
Poursuite de la vie commune	6	
Séparation/divorce envisagé	276	
Quitter le domicile	268	
Demande d'hébergement d'urgence	48	
Autre	36	
DANS LE DOMAINE SOCIAL	354	22%
Assistant Social de secteur	192	
AS Hôtel de Police / Gendarmerie	30	
AS spécialisé	30	
Autre	102	
DANS LE DOMAINE PSYCHOLOGIQUE	118	7%
Conseil conjugal	7	
Groupe de Parole	10	
Psychologue-Psychiatre	66	
Psychologue-Hôtel de Police	4	
Association partenaire Plateforme	18	
Autre	13	
DANS LE DOMAINE SANITAIRE	168	11%
Hospitalisation	38	
Médecine légale	41	
Médecin généraliste	66	
Autre	23	
DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE	307	19%
Dépôt de plainte	181	
Main courante / renseignements judiciaires	36	
Avocat	55	
Autre	35	

On remarque que, pour 4 femmes sur dix, une démarche afin de modifier la vie privée a déjà été réalisée, notamment le départ du domicile ainsi que la demande de divorce. 22 % des femmes ont fait appel à un service social. 19 % ont déjà engagé une procédure judiciaire, notamment vers un dépôt de plainte. 7 % seulement ont eu recours à une aide psychologique et ce chiffre est en baisse. Le coût élevé pour accéder à ce type d'aide est souvent un frein.

1.8 L'écoute permet également d'orienter vers des relais internes ou externes :

3 ORIENTATIONS SUGGEREES PAR LE SERVICE (cumuls)	Nb	% sur 1 238 réponses renseignées
Accueil de Jour	183	14,8%
Dépôt de plainte	112	9,0%
Main courante (Police)	2	0,2%
PV de renseignements judiciaires (Gendarmerie)	9	0,7%
Consultation médicale	32	2,6%
Consultation psychologue/psychiatre	31	2,5%
Groupe de Parole	9	0,7%
Avocat	42	3,4%
Informations juridiques auprès d'associations	36	2,9%
AS de secteur	148	12,0%
AS Hôtel de Police / Gendarmerie	79	6,4%
Accompagnement Social Spécialisé (hors polyvalence de secteur : étbt spéc, ITEP, IME, Alcoologie, CHGR...)	10	0,8%
Demande d'hébergement d'urgence	164	13,2%
Demande d'hébergement en insertion	78	6,3%
Joindre une asso. Partenaire Plateforme	181	14,6%
Autre orientation (non précisée)	122	9,9%
	1238	100,0%

Le nombre cumulé d'orientations suggérées est en nette hausse comparé à 2017 (+ 218).

L'orientation vers l'Accueil de Jour est aujourd'hui la plus fréquemment réalisée, suivie de près par les orientations vers les partenaires extérieurs, dont ceux de la plateforme, pouvant apporter un conseil juridique ou accompagner sur le plan social, progressent aussi. Les demandes d'hébergement en urgence sont en nette augmentation. Les autres services de l'Asfad, notamment l'Assistant Social à l'Hôtel de Police, sont aussi des orientations fréquemment proposées.

II. L'HEBERGEMENT D'URGENCE consécutif à un appel dans le cadre de la Plateforme départementale ...

2.1 Sur les 12 places du CHRS de l'Asfad

5.591 nuitées réalisées pour 4.380 prévues, soit un taux d'occupation de l'hébergement d'urgence violence de 127 %, soit une augmentation de 27,6 %.

75 personnes ont été accompagnées sur les places de l'Asfad, en 2018, contre 94 en 2017.

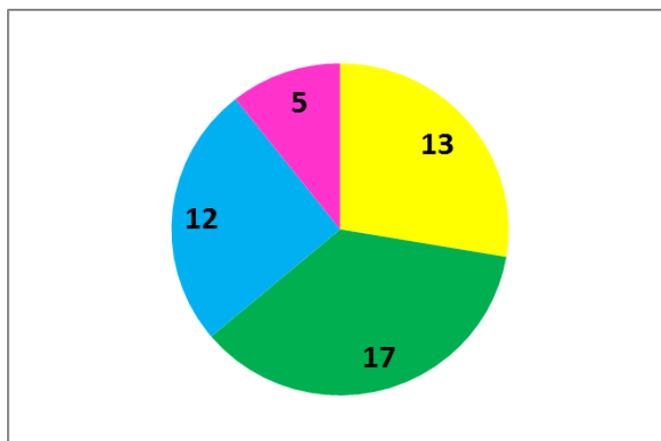
dont 47 femmes (soit 62,7 % des suivis)

dont 28 enfants (soit 37,3 % des suivis) : 17 garçons et 11 filles

Le nombre de personnes accompagnées est en baisse du fait de durées de séjour longues, en raison notamment de l'absence de Titre de séjour .

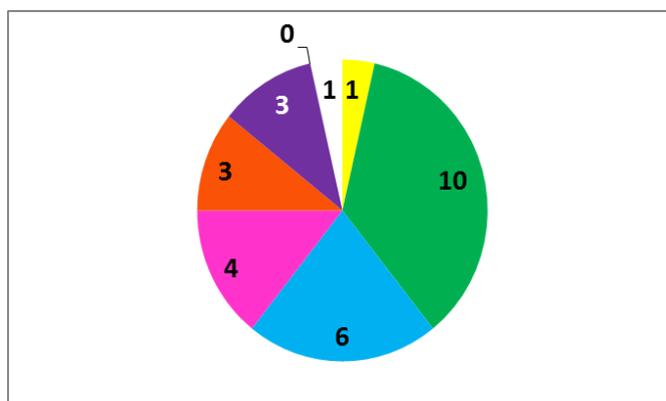
Les adultes :

Tranches d'âge des adultes	nb	%
18-25 ans	13	27,7%
26-35 ans	17	36,2%
36 - 45 ans	12	25,5%
46-55 ans	5	10,6%
TOTAL	47	100,0%



Les enfants :

Tranches d'âge des enfants	nb	%
< 1 an	1	3,6%
1 à 3 ans	10	35,7%
4 à 5 ans	6	21,4%
6 à 7 ans	4	14,3%
8 à 9 ans	3	10,7%
10 à 15 ans	3	10,7%
15 à < 18 ans	0	0,0%
enfants majeurs	1	3,6%
TOTAL	28	100,0%



2.2 Sur des places à l'hôtel, en partenariat avec le 115 - SIAO

Démarré en octobre 2017, un partenariat avec le 115-SIAO a abouti à la recherche de solutions pour les 250 refus d'hébergement d'urgence prononcés par an, faute de place.

Dorénavant, lorsqu'une femme demande sa mise en sécurité suite à des faits de violence, ou que ce besoin émerge lors de l'échange avec l'écouter de la Plateforme, il lui est proposé de l'accueillir soit sur le Service d'Hébergement d'Urgence du CHRS si une place est disponible, soit à l'hôtel à défaut de place.

Le 115 est alors contacté par téléphone et propose systématiquement un accueil à l'hôtel pour deux semaines. Si ce dernier est éloigné de RENNES et que la victime ne peut s'y rendre par ses propres moyens, le 115 dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée et peut proposer un taxi.

L'écouter communique l'ensemble de ces informations à la victime. Il lui est aussi indiqué de prendre contact avec l'Assistante Sociale qui la suit, pour lui faire part de sa situation et de ses besoins immédiats. C'est aussi ce Travailleur Social qui est chargé de faire la demande de prolongation de séjour à l'hôtel. Si la victime n'est pas connue du service social, nous informons le service social du domicile et ce dernier se mettra en contact très rapidement avec la victime.

En 2018, 100 femmes ont été mises en sécurité à l'hôtel et autant d'enfants. Par la suite, 26 femmes ont intégré le Service d'Hébergement d'Urgence du CHRS.

III. ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

Fin de la réflexion au sein du groupe d'échange local sur le Pays de Vitré-La Roche aux Fées :

L'animatrice territoriale de santé, qui animait ce groupe, a quitté son poste en début d'année et n'a pas été remplacée. Le groupe ne s'est donc pas réuni en 2018.

Participation au groupe de travail sur le pays de Brocéliande :

Nous participons aux réunions plénières du réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales qui s'est constitué sur le pays de Brocéliande, animée par l'Agence départementale et le CIDFF 35.

Fin 2018, nous avons apporté notre contribution à la journée de formation sur le thème du « *Secret partagé dans les situations de violences conjugales et intrafamiliales* ».

Participation à une manifestation à destination du grand public autour du 25 novembre :

Le samedi 24 novembre 2018, 2 professionnels du SEA ont participé à l'action de sensibilisation du grand public organisée par le Planning Familial sur la place de la Mairie à RENNES.

Il s'agissait de permettre au public de se mettre "dans la peau" d'une femme victime de violence et de rencontrer les différents professionnels susceptibles d'apporter leur aide.

Conclusion

L'activité de la plateforme a augmenté de 17 % en 2018. Le nombre de femmes à se saisir de ce numéro d'appel pour obtenir une réponse à la problématique des violences qu'elles rencontrent augmente et confirme la pertinence de ce dispositif.

Hubert LEMONNIER
Responsable de service